

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Laurent **LAVAISSIERE**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur général des services

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2024

Exécutoire le : 03 AVR. 2024

Publiée/Notifiée le : 03 AVR. 2024

Visée le : 03 AVR. 2024

FINANCES

Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes » (Budget 50300)

Madame la Vice-Présidente indique qu'il convient, après le vote de l'ERRD 2023 du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes », de procéder à l'affectation des résultats :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses de l'exercice	524 737.18	250 342.95	587 678.91	1 362 759.04
Recettes de l'exercice	479 395.99	207 610.93	529 375.53	1 216 382.45
Résultat de gestion	-45 341.19	-42 732.02	-58 303.38	-146 376.59

Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente rappelle la signature du CPOM multi-établissements, dont l'EHPAD Les Fontanettes, et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle indique que l'instruction ministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements sociaux et médicaux sociaux publics gérés en M22, précise que les résultats sont affectés de manière globale et non plus par section tarifaire. Si l'établissement constitue un CRPP (compte de résultat prévisionnel principal), ce qui est le cas pour l'EHPAD Les Fontanettes, l'affectation s'effectue sur un compte à terminaison en « 0 » « activité principale ».

L'EHPAD Les Fontanettes constituant un CRPP, il convient :

- que le comptable public procède à une écriture non-budgétaire permettant un transfert des comptes à terminaison « 31 » « EHPAD en attente de CPOM – hébergement » et à terminaison « 32 » « EHPAD en attente de CPOM – Soins et dépendance » vers des comptes à terminaison « 0 » « activité principale ».
- d'affecter les résultats 2023 sur des comptes à terminaison « 0 » « activité principale ».

Elle propose le transfert des comptes suivants :

- Réserve de compensation des déficits : le compte 1068631 est transféré vers le compte 106860 pour un montant 104 447.60 €.
- Report à nouveau (solde débiteur) : le compte 11932 est transféré vers le compte 1190 pour un montant de -209 245.62 €.

Elle propose d'affecter les résultats 2023 comme suit :

	Réserve de compensation des déficits « 106860 »	Report à nouveau déficitaire « 1190 »
Solde au 01/01/2023	+104 447.60 €	-209 245.62 €
Résultats de gestion 2023	-104 447.60 €	-41 928.99 €
Solde au 01/01/2024	0.00 €	-251 174.61 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **VOTE** l'affectation des résultats 2023 pour l'ERRD du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes » telle que proposée ;

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renau**B** BERETTI

La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET



1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

N° de compte	Compte	EHPAD 730010352	Total
12	Excédent Déficit (sans signe "-")	146 376,59 €	0,00 € 146 376,59 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

N° de compte	Compte	Total
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	209 245,62 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	-355 622,21 €	-355 622,21 €
--	---------------------------------	----------------------	----------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau			
110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	251 174,61 €	251 174,61 €
10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	-104 447,60 €	-104 447,60 €
10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 € 0,00 €

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	Affectation complète (zone de contrôle)	-355 622,21 €	-355 622,21 €
--	--	----------------------	----------------------

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)			0,00 €
---	--	--	---------------

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			0,00 €
--	--	--	---------------

(1) CHP : en équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Accusé de réception en préfecture
73-2024-03428-20240328-D25-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	49 591,75 €	0,00 €	49 591,75 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	104 447,60 €	-104 447,60 €	0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	209 245,62 €	41 928,99 €	251 174,61 €

Acte à classer

D25

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-03T11-19-02.01 (MI252047734)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20240328-D25-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Affectation des résultats de l'Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2023 du budget annexe de l'EHPAD Les Fontanettes
Date de décision : 28/03/2024**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 16 **Multicanal :** Non
DELIB_FONTANETTES_Affectation...**Pièces jointes :**16-1 **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation
DELIB_FONTANETTES... [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)Page de garde CA **Type PJ :** 99_DE - Délibération
28032024.PDF [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 03/04/24 à 11:18Par **BORRELY DUBINI Muriel****Transmis** Date 03/04/24 à 11:19Par **BORRELY DUBINI Muriel****Accusé de réception** Date 03/04/24 à 11:26